Piétin: Biosécurité

Comment prévenir l'introduction du germe du piétin dans mon troupeau? En cas de réinfection sur la base d'écouvillons positifs: quelles mesures faut-il prendre afin d'éliminer à nouveau le germe du piétin de mon exploitation?



Personnes étrangères à l'exploitation

 Visiteurs, tondeurs, vétérinaires: changer de chaussures, utiliser des surchaussures ou désinfecter les chaussures





Achat d'animaux / échange de béliers

Avant l'intégration dans le troupeau:

- Garde séparée durant 4 semaines
- Passage au pédiluve
- Prélèvement d'écouvillons, aussi d'animaux individuels





Bain d'onglons après les expositions et les transports Réinfektion: au moins 3 passages au pédiluve à intervalles d'une semaine

- 10 minutes dans le pédiluve
- Également placer les chèvres dans le pédiluve





Après le passage au pédiluve

- Placer sur une pâture fraîche, c'est-à-dire n'ayant reçu aucun mouton depuis au moins 4 semaines
- ou dans un boxe de bergerie fraîchement nettoyé





Nota bene

- Veiller à garder les transporteurs propres, rampes comprises
- Après le passage au pédiluve, ne pas laisser les animaux sur les mêmes chemins / dans les mêmes aire de sortie

© Copyright: la reproduction ou la publication de la notice, d'illustrations ou d'éléments de ceux-ci n'est autorisée qu'avec l'assentiment écrit de la gérance et sous mention de la source.